

LA MAURIENNERIE – RECYCLERIE DE MAURIENNE

Réunion Conseil d'Administration

Le 21 mars 2024

Présents : Nadine BLANC-TAILLEUR, Nathalie BORE, Christine COUDURIER, Gérard DAMEVIN, Jocelyne DEJEAN, Laurence DUFOUR, Agnès GONTIER, Noëlle GOUILLOUD-BONNIVARD, Cécile HIRSOUX, Florian PERNET, Odile PIATON, Marie-France RANCUREL, Pierre-Louis REMY, Nicole USAI, Robert RICHARD, Annie TROCCAZ-VINCENT, Gérard ZOELLER, Patrick SOYER,

ORDRE DU JOUR

- 1) Retour sur l'apéro du 16 mars
- 2) Point sur les conventions
- 3) Organisation de la journée du 6 avril
- 4) Points divers

- 1) Retour sur l'apéro du 16 mars

Ce fut un moment agréable avec une belle météo. Les bénévoles avaient apporté de quoi se restaurer et de quoi boire en quantité ce qui a rendu la rencontre conviviale entre les nombreux visiteurs et les membres de l'association, au total environ 50 à 60 personnes (pour un objectif initial de 30 personnes, c'est une réussite).

Nous avons recueilli 40 nouvelles adhésions, ce qui à ce jour un total de 47 adhérents pour un total de 466€.

- 2) Point sur les conventions

Selon les derniers échanges avec la 3CMA, il est proposé que l'association La Mauriennerie devienne locataire du bâtiment et la 3CMA deviendrait locataire du terrain. Cette nouvelle répartition a pour effet ce qui suit :

- La Ressourcerie sera seule responsable des travaux réalisés à l'intérieur du local.
- N'étant pas soumise aux marchés publics l'association est plus autonome, plus souple dans ses choix et son fonctionnement.

- Le loyer initial qui était fixé à 1100 € serait réparti de la manière suivante : 600 € seront à la charge de la 3CMA pour le terrain et 500 € seront réglés par la Ressourcerie (ce qui permet également de réduire ses charges fixes).
- Il faut donc refaire les conventions avec le propriétaire
- L'association devant payer ses travaux, il faut viser la subvention de la région de 50 000 € initialement demandée par la 3CMA. Mais cette dernière subvention correspond à 50 % de la dépense subventionnable (soit 100 000€ de travaux). Cette trésorerie pourrait être apporté dans le cadre des conventions signées avec la 3CMA. Les deux conventions entre la 3CMA et l'association, à savoir la convention d'objectifs et de moyens et la convention de mise à disposition sont présentées en séances.

Après échanges, les deux conventions sont soumises aux votes, elles sont approuvées à l'unanimité.

5) Organisation de la journée du 6 avril

- Questions sur les prix : on décidera au fur et à mesure de l'arrivée des objets.
- Il est urgent d'apporter au plus vite «des ressources / objets » à vendre.
- Les objets que nous n'acceptons pas : les casques, pneus, produits chimiques en tous genres, le gros électroménager (pour le moment)
- Il faut prévoir des tables, étagères, etc... pour présenter les objets à la vente et prévoir également un emplacement pour la caisse et les adhésions potentielles.
- Les meubles doivent être présentés tout montés afin de les rendre bien visibles.
- Il semble plus fonctionnel de présenter les gros meubles à l'intérieur pour ne pas trop avoir à les déplacer par la suite.

1) Points divers

- Le 9 avril des élèves du lycée Paul Hérault organisent une journée sur le thème : « consommer autrement », différentes associations (la Fourmilière, CAEM, Les ateliers de Maurienne...) seront présentes. Le lycée a également proposé à La Mauriennerie de participer à cette journée. Un sondage va être envoyé pour savoir qui est intéressé pour y participer.
- Il est urgent de prendre une assurance.
- Lors de l'apéro du 16, France Barbé qui travaille à la communication de la 3 CMA , a proposé de s'occuper à titre gracieux de la communication de l'association (Réseaux sociaux et création du site internet).
- Les banques contactées sont le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel (très intéressant), le CA se prononce pour ouvrir un compte Crédit Mutuel (voté à l'unanimité).
- Pour l'aménagement du local, l'association peut récupérer (gratuitement) 6 bungalows qui sont actuellement au SDIS 73 à St Alban Laysse. La 3CMA prendra à sa charge les frais de démontage, transport (environ 13000 €)
- Opportunité de mutualiser des travaux avec ceux de la boulangerie Ange (situé au-dessus du local) : en effet la boulangerie doit faire une tranchée le long du bâtiment pour

son arrivée électrique. Il est demandé à l'entreprise de faire une surlargeur de la fouille pour intégrer un tuyau qui servira pour l'évacuation des eaux usées du local de La Mauriennerie. C'est travaux, d'un montant de 6324€ sont pris en charge par la 3CMA.

Décisions votés lors du CA :

- Vote des 2 conventions avec la 3CMA (Objectifs et moyens / mise à disposition d'un agent).
 - Vote pour l'ouverture d'un compte au crédit mutuelle.
-